

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ par Mme la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal octroie le contrat relatif à la soumission ST2014-25 pour le contrat de fourniture de services professionnels en gestion de projet pour la construction d'une nouvelle bibliothèque municipale et d'une salle multifonctionnelle à Chambly à la compagnie Macogep inc., au coût de 130 036,73 \$, taxes incluses.

Poste budgétaire :

Certificat de la trésorière :

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-11-821

3. Permission demandée par Gestion GTM inc., en vertu des articles 348.1, 3^e paragraphe L.C.V., et 348.8, 2^e paragraphe L.C.V., pour le 2200, boulevard Industriel, à Chambly

CONSIDÉRANT la demande de Gestion GTM inc.;

CONSIDÉRANT QUE le bail avec ses locataires est annulé;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci veulent quitter l'immeuble et récupérer leurs effets;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accorde la permission, dès la signature du procès-verbal de la présente assemblée, à savoir du 13 novembre au 21 novembre 2014, à 16 h, de procéder à la sortie de leurs effets.

Adoptée

RÉSOLUTION 2014-11-822

4. Levée de la séance

PROPOSÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la séance de l'assemblée extraordinaire du 12 novembre 2014, à 16 h 33, soit levée.

Adoptée

Me Denis Lavoie, maire

Jocelyne Savoie, greffière adjointe